Acte Certifié exécutoire

Envoi: 28/11/2011

Réception par le Prefet : 28/11/2011

Publication: 02/12/2011

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de



Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2011-12-11-4

Séance du vendredi 25 novembre 2011

l'Assemblée

SOUTIEN FSIT AU PROJET REGIONALE 12

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU la délibération n° CG-2010-4-10-1 du 7 décembre 2010 relative au Budget Primitif 2011 de l'action transfrontalière, européenne et internationale,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Annule le soutien de 200 € au Syndicat mixte pour le schéma de la cohérence territorial des cantons de Huningue et de Sierentz (Pays de Saint-Louis) pour l'accueil du 4^e colloque sur la mobilité de l'association Sun21, voté par la Commission Permanente du 9/09/2011,
- Accorde l'aide financière du Département à hauteur de 200 € à l'association FabrikCulture d'Hégenheim, pour sa participation à la « Regionale 12 ».
- Précise que l'incidence financière est prévue au programme F712, imputation 00-65-048-6562-2677-114, du budget de l'exercice 2011.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Service de l'Action Internationale, Transfrontalière et Européenne

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 NOVEMBRE 2011

Fonds de soutien aux initiatives transfronstalières PROGRAMME 2011

FABRIK CULTURE HEGENHEIM Regionale 12 FIT00102 Cofinancement: DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES: 1 500,00 € HEGENHEIM: 500,00 €	N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
FIT00102 Cofinancement: DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES: 1 500,00 €			200,00
DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES : 1 500,00 €		Regionale 12	
	FIT00102	DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES : 1 500,00 €	

Total 200,00